

## DELIBERATIONS



**CENTRE COMMUNAL  
D'ACTION SOCIALE**

**ADMINISTRATION  
GENERALE-FINANCES**

**AG - 2024 - 04**

Nombre de membres :	13
Présents :	9
Procurations	3
Absents :	4
Suffrage exprimé :	12

**DELIBERATION  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU  
CCAS de SAINT-GALMIER**

**SEANCE DU 21 mars 2024**

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de ST-GALMIER s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances à la Mairie, le JEUDI 21 mars 2024 à 18 heures 00,

Sous la Présidence de Philippe DENIS président du CCAS, et après convocations régulièrement faites par courriel, le 13/03/2024.

**ETAIENT PRESENTS** : Monsieur le Président Philippe DENIS, Mme la Vice-présidente Christine PALLEY, et Mme la Vice-présidente déléguée Edith CONSIGNY, M. Michel FRANCHINI et Mme Aurélie DESBREE, Mesdames Arlette CHABANNE, Marie-Claire MOUCHEL, Janine RIVOIRE et M. Patrick MIRABEL membres nommés et représentant la société civile.

**ABSENTS AVEC EXCUSES** : Mme Régine CHEVALLIEZ a donné son pouvoir à M. le Président Philippe DENIS, Mme Jeanine ENSARGUET a donné son pouvoir à Mme Arlette CHABANNE, M. Georges CHAPET a donné son pouvoir à Mme la Vice-présidente Christine PALLEY, Mme Céline BENNICI.

**OBJET : Régie d'avances du CCAS - Modification de l'acte constitutif - Suppression des secours en numéraire et augmentation du montant de l'avance.**

VU la délibération en date du 18/03/1999 portant autorisation de création d'une régie d'avances,

VU l'arrêté du 09/04/1999 portant sur la création d'une régie d'avances pour la distribution des formules « ticket service » aux bénéficiaires,

VU la délibération du 13/12/2007 modifiant le lieu de la régie et modifiant le montant de l'avance à 1 220 €,

VU la délibération du 21/01/2010 portant modification sur les moyens de paiement de la régie d'avances avec la mise à disposition d'un fonds de caisse de 150 € pour l'achat de titres de transport, de carburants et de produits de 1ere nécessité,

VU les délibérations du 25/04/2013 et du 02/05/2019 modifiant le lieu de la régie

Suite à la vérification de la régie par le comptable public du service de gestion comptable Loire Sud, au cours du mois de mars 2024,

Considérant que la dernière dépense en espèces remonte à plus de 2 ans, il est proposé de supprimer la régie d'avance en numéraire et d'augmenter le montant de l'avance des tickets service à 3 000.00 €.

# DELIBERATIONS

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré à l'unanimité :

APPROUVE la suppression de la régie en numéraire du CCAS et l'augmentation du montant de l'avance des tickets service à hauteur de 3 000.00 €.

Dit qu'un arrêté du CCAS entérinera la délibération.

Ont signé au registre les membres présents.  
EXPEDITION CONFORME AU REGISTRE  
A ST-GALMIER, le 22/03/2024

Le Président,

Philippe DENIS

Secrétaire de Séance

Christine PALLEY

*Transmis à la SP de Montbrison  
Le*

*Cachet SP du*